

**MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA VALORISATION DES  
ESPACES PUBLICS DU HAMEAU DE NAVACELLES ET DU CADRE  
DE VIE DES HABITANTS**

**Relevé de décision**

Réunion Habitants – Mercredi 06 juillet 2016 – Bureau d'études : **Atelier Sites**

St-Maurice-Navacelles

**Présents / Excusés** : Cf. liste émargement en annexe

**Pièce jointe** : Présentation d'Atelier Sites

**Introduction Roland BOISSIERE, maire de St-Maurice-Navacelles**

M. BOISSIERE excuse l'absence de Laurent Pons, Président du Syndicat Mixte qui coordonne la mise en place de ce projet mais qui en raison d'un grave empêchement ne peut être présent aujourd'hui. M. BOISSIERE exprime sa fierté d'être Maire de Saint-Maurice-Navacelles et sa volonté de protéger ce site remarquable. Ce projet passe par quelques contraintes posées du fait d'être en site classé. Le projet de labélisation Grand Site de France est un projet national, régional et intercommunal. La mairie est là pour prendre ses responsabilités et mettre en place un développement raisonné. Le label sera bénéfique pour la commune et pour tout le territoire.

**Introduction Jean-Pascal MERCIER, adjoint au maire de St-Maurice-Navacelles**

Ce projet est l'aboutissement des travaux engagés depuis plusieurs années. Il a reçu l'aval des communes, des deux communautés de communes, des Conseils départementaux du Gard et de l'Hérault et suivi de la DREAL et de l'ABF ici présente. Cette réunion est importante : c'est la 4<sup>ème</sup> rencontres avec les habitants, elle a pour but d'informer des dernières modifications qui tiennent compte, autant que possible, des demandes des habitants, puis du dérouler de la mise en place des travaux.

**Introduction Marc ESTEBEN, inspecteur des sites de la DREAL**

Cette réunion est l'occasion d'un temps d'échange.

M. ESTEBEN indique que les habitants sont invités qu'en tant administrés (il rappelle que tout administré a des droits (par ex à l'eau, au ramassage des ordures...), mais aussi des devoirs et notamment le respect des lois et règlements qui s'appliquent au territoire), en tant qu'usagers du site (il s'y déplacent, ils y vivent, certains en vivent) et en tant que propriétaires, ils sont donc des partenaires à part entière, importants pour la réalisation du projet et son appropriation.

Il rappelle toutefois que le site classé implique une protection de ce paysage remarquable dans **l'intérêt général** en vertu des lois de la République, ce qui oblige chacun (particuliers, communes ...) à se conformer à une règle du jeu visant à assurer la pérennité de la qualité des lieux.

Pour ce faire des processus d'autorisation sont prévus par la loi.

Ainsi, le projet de valorisation des espaces publics sera présenté pour avis à la Commission départementale de la nature des sites et des paysages (constituée des personnes suivantes : préfet, représentants des Elus, des Administrations -DREAL, DDTM, UDAP-, Associations de protection du patrimoine, paysagistes et architectes...), puis sera transmis pour décision au ministère de l'environnement.

M. ESTEBEN explique qu'il a été estimé pour ce projet que la question difficile du stationnement ne pouvait être traitée à part mais plutôt dans un projet global de requalification des espaces publics. Les études auxquelles les habitants ont été associés ont été réalisées par des professionnels dont les compétences et la neutralité ont constitué une aide précieuse dans ce dossier difficile.

Les propositions d'aménagement effectuées constituent par ailleurs une déclinaison du schéma d'orientation pour le hameau (M. TACQUARD) qui a donné un cadre d'intervention général. A cela, s'ajoute en amont deux années de travail du CPIE, mandaté par le Syndicat Mixte pour recueillir les besoins pour ce site, selon leurs habitants.

A ce stade, le bureau d'étude (Atelier Sites) a apporté sa propre expertise, sa compétence en matière d'architecture, de paysage et un regard extérieur.

Il a tenu compte du contexte réglementaire, et autant que faire se peut, des attentes de tous les partenaires.

Comme tout projet dans des sites aussi contraints et complexes, ce projet est un compromis.

Il intègre toutefois plusieurs objectifs majeurs : préservation, esthétique du site (qualité des espaces publics), protection sanitaire (création d'une station d'épuration), amélioration du fonctionnement du site et de l'accueil en coordination avec les belvédères (intégration du stationnement, sentiers de découverte du site, espace communal d'accueil ...)

On peut donc attendre du projet une plus-value environnementale, économique et de cadre de vie.

Il invite les habitants qui le pourraient à se rendre à Aigues Mortes ou à se renseigner sur un projet de requalification paysagère réalisé au sud des remparts pour lequel les commerçants étaient particulièrement inquiets et qui finalement est bien approprié et représente une amélioration du cadre de vie, de l'image du site et de son fonctionnement ; objectifs également visés à Navacelles.

M. ESTEBEN insiste enfin sur le fait que le projet doit véritablement répondre à l'intérêt général (qui n'est pas la somme des intérêts particuliers), qui a motivé la protection par le classement et que les commissions qui évalueront ce projet ainsi que le Ministère seront très vigilants sur ce point; s'agissant de la pérennité même du site.

### **Présentation Atelier site, M Picard**

M. Picard présente une approche résumée du projet (car le détail a déjà été présenté lors des autres réunions). Atelier Sites a abordé la complexité du croisement entre un site géologique d'exception et l'empreinte de l'intervention mesurée de l'homme sur celui-ci à travers les siècles qui se dégrade et dont il convient de préserver certains éléments. Il a fallu hiérarchiser les éléments et proposer un projet global. Le bureau d'étude ne peut pas **imposer un projet sur le site, mais au contraire, travailler avec le site.**

## 1-Les objectifs et actions associées :

- ✓ **Un méandre dégagé** : sécuriser la falaise, combler le fossé, réorganiser le parking visiteurs, répartir le stationnement habitants, nettoyer le site des petits édicules, redéfinir la limite du méandre.

Programme : restauration du chemin de la vierge, restauration engagée des terrasses, valorisation des matériaux du site, renouvellement de la trame arborée, stationnement réservés aux habitants, stationnement randonneurs.

- ✓ **Une rivière retrouvée** : débroussailler les berges de la Vis, restaurer les murs et murets, organiser les accès aux hameaux, rendre cohérents les espaces publics le long et au-dessus de la rivière, offrir des points de vues accessibles à tous, pérenniser la ripisylve et sa biodiversité. Programme : le belvédère de la cascade, chemins et jardins du Mas Guilhou, placette et belvédère du Mas des Faïsses, chemins et plagette réservés aux piétons, patrimoine visible et aération des espaces publics sur la volonté des habitants (notamment les tilleuls) : cascade, terrasses, jardins, éperon du Mas Guilhou, pont génois, maisons de Blandas.

- ✓ **Des usages organisés** : clarifier les cheminements, positionner les aires de pique-nique, prévoir des toilettes, prévoir la signalétique.

Programme : accès aux hameaux préservés, meilleures offres touristiques, maison d'accueil, éclairage aux abords des hameaux.

## 2-Phasage des travaux :

### Phase 1 : sept 17 – avril 2018 :

- Phase préparatoire : octobre 2017 – décembre 2017

Débroussaillage et élagage, démolition, relocalisation des stationnements habitants et visiteurs, travaux de la falaise, réseaux électriques, eaux, eaux usées et télécom.

- Secteur 1 : décembre 2017 – avril 2018

Parking habitants des Faïsses et de la Clède, placette de la maison communale, chemin vers la Clède, prairie jeux de boules, belvédère, chemin vers le pont, plagette et rive droite.

### Phase 2 : sept 18 – avril 2019 :

- Secteur 2 : octobre 2018-avril 2019

Parking Habitants Mas Guilhou – Blandas, aire de pique-nique, enclos des ânes, accès bas vers le Mas Guilhou, chemin du Mas Guilhou, béal, jardins et vergers.

- Secteur 3 : octobre 2018-mars2019

Entrée au site, signalétique, parking visiteurs, quai navette, abri conteneurs, reprofilage du fossé ERDF, restauration de la prairie du méandre.

- Secteur 4 : mars-avril 2019

Entrée haute du Mas Guilhou : parking habitants, parking motos.

## Débats

- La station d'épuration : La localisation a été prévue en fonction des contraintes d'accessibilité et de pompe de relevage. Les champs d'épandage (petite surface), seront adaptés en fonction des arbres remarquables. M. MERCIER ajoute que la localisation de la STEP a été choisie afin d'à la fois raccorder les maisons côté Blandas et de relier et faire disparaître la station actuelle et à terme pouvoir raccorder la station des Faïsses. La

localisation aux Condamines serait un travail énorme et induirait la pose de plusieurs pompes. Il s'agit là d'un système qui fonctionne très bien et qui ne rejette que de l'eau par infiltration au sol (eau relativement propre). Ce projet est pensé en fonction de la cohérence du site, avec un budget d'entretien modeste. Le bureau d'étude Entech travaille pour que la STEP engendre le moins de nuisances possibles (sonores et odorantes) et avec Atelier Sites, au profit des lits d'infiltration, afin de pouvoir préserver les arbres les plus beaux (néflier ...). M. ESTEBEN salue les efforts de la Mairie de Saint-Maurice-Navacelles, du Département, de la Communauté de communes du Lodévois & Larzac et le Syndicat Mixte qui ont permis et de trouver un système d'épuration enterré et une localisation quasi idéale pour sa discrétion sous le parking riverain.

Il souscrit à la remarque d'un habitant en indiquant qu'il conviendra de se préoccuper de la question archéologique avant les travaux ce sujet n'ayant pas encore été abordé.

- Le béal : Il passe au niveau du champ avec un surplus d'eau qui se perd. Le projet prévoit un busage qui ne poserait plus de problème pour le fauchage du champ, et un branchement pour faire circuler l'eau le long de la rivière pour l'arrosage, en conservant le système actuel vers les jardins des Faïsses. Il s'agit là d'un système de régulation pour optimiser l'eau, avec la conservation voire l'augmentation du débit. Le béal a une valeur patrimoniale, avec un tracé historique, depuis 1904. Mais le profil actuel avec le passage du fossé EDF n'est plus d'époque et non esthétique, n'est pas optimal en termes de fuite et fractionne les espaces. Il est nécessaire de faire des choix qui servent au site. La proposition gagne en utilité, esthétique et débit.
- Les fontaines : Elles sont répertoriées. Les fontaines seront maintenues, et des fontaines potables seront rajoutées. Il sera nécessaire d'indiquer la localisation des fontaines potables. Le bâtiment de pompage à eau à côté des toilettes va disparaître. Une DUP doit être lancée, mais est actuellement bloquée. Il faudra réactiver le processus pour ne pas retarder sa démolition et insister en commission départementale sur ce point.
- Les éclaircies: Il n'y aura pas de défrichage mais de l'élagage ou des coupes d'éclaircie raisonnées. Ces éclaircies permettront de retrouver les vues sur les éléments patrimoniaux du hameau et aérer la vie dans le hameau sans toutefois trop altérer la ripisylve. La végétation qui permet de maintenir les berges de la rivière sera préservée (d'autant plus que les pluies sont de plus en plus importantes). M. ESTEBEN fait référence à la mise en place des fascines, en cas de besoin système ancestral de confortation des talus par des éléments de branchages ou de planches et piquets.
- Le muret au niveau de l'église du Mas Guilhou : Il empêche la circulation des gens vers le champ. Cela a été prévu sur la demande des habitants pour canaliser la circulation des eaux, mais cette question peut être reconsidérée pour envisager un passage.
- Le terrain de boules : Il est prévu d'être déplacé afin de recentrer les usages des habitants autour d'un espace collectif et convivial. Mais, M. MERCIER accepte de reconsidérer la question.

- Le sentier de la Vierge : Les travaux de réhabilitation qui vont être entrepris sont salués par l'assemblée.
- Les toilettes : Le remplacement des toilettes se fera en fonction du réseau d'assainissement. La suppression de toilettes actuelles peut attendre le temps du remplacement.
- Le chemin de la Clède : Les piétons et les voitures emprunteront la même voie sur le chemin de la Clède. Mais cela est peu dérangent vu le peu de voitures qui passent sur ce chemin.
- Le sentier : La question de la sécurité de l'actuel sentier se pose. C'est pourquoi il est prévu de le décaler de 3 mètres.
- Côté Gard : La proposition ne détaille pas les espaces publics côté Gard où le sentier est aussi en mauvais état, de plus, il a été question d'une réunion organisée par la mairie de Blandas. Il est expliqué que cette réunion concernait les Sérizières et non le hameau. Par contre, il est vrai que d'autres projets sur les sentiers côté Gard ont fait état de besoins. Il n'est pas possible de traiter tout en simultané et le Conseil départementale du Gard qui est responsable de la gestion du GR7 réalise actuellement les travaux de sécurisation. Une partie « patrimoniale » pourra être envisagée dans les années suivantes.
- Le stationnement : Atelier Sites rappelle que l'objectif est de ne plus retrouver des voitures en tous lieux dans le hameau et surtout sur le méandre.
- Les parkings habitants: 58 places résidents sont prévues (25 +25 +8). Les parkings optimisent le nombre de places de stationnement tout en apportant un manœuvrage confortable. Des plantations seront faites pour dissimuler les voitures depuis les Causses. Une place handicapée sur chaque parking habitant sera possible. Le parking habitants du Mas des Faïsses est décalé de quelque mètres du cimetière pour ne pas impacter le mur de celui-ci.
- Le parking visiteurs et motos : On est là sur un territoire très contraint. Le projet prévoit 90 places de stationnement, avec 2 places réservées aux personnes à mobilité réduite, grâce à la possibilité de buser le déversoir. L'étude de la circulation prévoyait 100 places, mais en supplément des 90 places prévues, il y a le parking randonneurs (8 places) et les 90 places seront suffisantes pour la majorité de la saison. De plus, les solutions de navettes et sentiers permettront à termes d'avoir plus de visiteurs et moins de voitures. Certains habitants ont la crainte que cela tue l'activité économique du hameau. Les pierres qui délimitent les places seront maçonnées sur la partie basse et adossées à la terre. La maison sur la falaise a été prise en compte par un relevé géomètre qui a permis le bornage. 20 emplacements motos seraient possibles, mais au détriment de 12 à 15 places véhicules (c'est pour cela que des emplacements sont prévus en haut du Mas Guilhou).

M. LOCHARD explique qu'il faut présenter un projet le plus acceptable et le plus défendable auprès de la CDNSP.

Il ne faut pas mettre en danger la concrétisation du projet.

Il faut rechercher les compromis, maximiser la fréquentation et minimiser l'impact, il s'agit alors d'une approche globale. L'augmentation du nombre de places de stationnement est déjà prévue à 90 et elle sera à bien argumenter pour être présentée en commission puis devant le ministère.

Si la présentation du projet n'est pas parfaitement équilibrée, il ne passera pas à la CDNPS et CSSPP.

Le label permettra la valorisation du Grand Site du Cirque de Navacelles et du site.

Il s'agit d'un projet d'ampleur international.

- Le travail effectué : Certains habitants ont du mal à suivre les différentes études effectuées. Mme SALAÛN explique qu'en 2009 le CPIE a été mandaté par le Syndicat Mixte pour avoir l'avis des habitants. Ce suivi a duré 2 ans avec 9 réunions et un rapport discuté en février 2011 avec le Syndicat Mixte. A la suite du recueil de ces « doléances » pour le site, la mission des éco-volontaires a été mise en place par le Syndicat Mixte, ainsi que deux études pour définir comment répondre aux problèmes mis en avant par les habitants en associant tout le monde (services de l'Etat, habitants, Conseils départementaux du Gard et de l'Hérault, Communautés de communes, mairies) :

Etude 1 : le projet de circulation et de stationnement

Etude 2 : le schéma d'orientation.

Ces deux études ont permis de définir un cadre d'intention général et une politique globale pour la suite du projet.

La mission actuelle de maîtrise d'œuvre d'Atelier Sites pour la valorisation des espaces publics du hameau est la concrétisation opérationnelle de ces travaux ciblant les espaces publics et espaces de stationnement. D'autres déclinaisons, après 2020 pourront venir et seront à organiser (sentiers, bâtiment communal...).

- Le coût total du projet : 1,6 millions d'euros.
- Le travail effectué par Atelier Sites est finalement salué par les habitants pour 95% du projet qui est intelligent, beau et bien construit.

## Conclusion







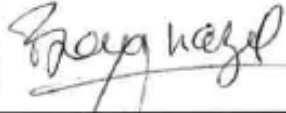






Mme GOUDAL insiste sur le fait qu'un site classé et un Grand Site entraînent des contraintes, mais il s'agit aussi d'une médaille pour mettre en avant le territoire et permet aussi d'éviter de faire n'importe quoi.

M. ESTEBEN souligne qu'il faille un juste compromis sur tous les éléments dans le respect du site et de ses habitants.




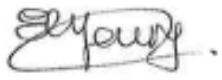



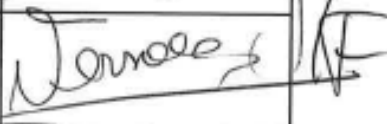


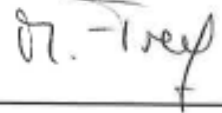
Mme SALAÛN informe les personnes présentes que la partie études et projets a été coordonnée par le Syndicat Mixte au travers d'une maîtrise d'ouvrage globale pour définir le projet. A partir de maintenant, les diverses maîtrises d'ouvrages (Communes, Département de l'Hérault et Communauté de communes du Lodévois et Larzac) sont déléguées à la Communauté de communes du Lodévois et Larzac qui gèrera toute la partie « réalisation des travaux ».

Remerciements et félicitation sont adressés à Atelier Sites.

NOM et Prénom	Structure	Signature
PIQUARD HÉRVÉ	ATELIERS DITES	
SELLIER Nathalie	Syndicat Mixte Grand Site du Cirque de Navacelles	
BÖHM Torsten	aucune	
CHAPIER Freddy	-	
JANICOT Mathilde	Archevêque de la cascade propriétaire	
JANICOT Damien	C. P. N. Habitants	
BROUSMICHE PHILIPPE	Propriétaire.	
REGOR THIÉRRY	Commerçant	
JANICOT Benoit	Habitant travailleur sur le site	
Daniel SÉGUINOT	Propriétaire d'habitat	
VAISSÉ Audrey	Commune de communes limitrophes et Lurzac	
NANCIU Hélène	Conseil Municipal S.T.M.N.	

NOM et Prénom	Structure	Signature
BENEZECH-HILL Nelly	Propriétaire	
VAN BRAVEL, Inia	Propriétaire habitant	
PETIT, Jean Marie	80ixte Navacelles.	
SALAÜN Cordine	81 GS du Cirque de Navacelles	
BOISSIERE Roland	Mairie Mairie Navacelles	
MÉRUEZ Jean-Jacques	Mairie Mairie Navacelles	
Nyzi am Baumholz	—	
Erik. JOUCHÉBOÛF.	—	
Hans van Bravel	—	
ROUZEIROU Valerie	Com Com Cete	
DAVID ARUSS	AAPPA LODÈVE	
Joelle GORDON	Com Com des Lodève et Carzès	
Eric DESRICHARD	CD 34 Agence de Lodève	



NOM et Prénom	Structure	Signature
ESTEBEN Marc	IS/DREAL	
thierry LOCHARD	UDAP/DRAC LRMP	
joëlle Jourdan		Résidente de Navacelles + GPN 
EL YOUNSI Mélika	Résidente de Navacelles + GPN	
Jacques BURESI	Propriétaire de propriétés à Navacelles	
Catherine Buresi	Résidente de Navacelles GPN	
Mr. Pierre-Yves CAPUS	Habitant Propriétaire Commerçant NAVACELLES	
Mme Nermay Auréliano	Résidente	
Jean-Luc SEHNITZ pour Véronique	Résident Commerçant	
Thierry CORBINEAU	Propriétaire d'une maison de ville de la Vierge.	
Michèle FREY-REFREIERZ	Résidente à Navacelle	
Laurent Pous	Président de Grand Site Argide Navacelles	Excusé
J.-C. Gonzalez	Faune de Blandas -	Excusé

NOM et Prénom	Structure	Signature
MERCIER Catherine	Résidente + GPN	